



Procès-verbal
2^e SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – École Louise-Trichet
9 décembre 2025 – 18h30

PRÉSENTS :

Parents

Chantal Morin
Karline Bélanger
Jessica Phipps
Isabelle Renaud
Sandra Crawford
Marie-Lyne Bernard
Naïké Kerly Forgène (substitut)

Conseil des élèves (élèves 4^e et 5^e secondaire)

Joys Mbuji Phuati
Amiratou Somdakouma

Enseignants

Patrick Lepage
Phylip St-Amant
Caroline Bilodeau-Cloutier
Elizabeth Egana

Soutien professionnel

Annie Côté
Vacant – Julie Girard

Représentant(s) de la communauté

Maryse Turgeon (PITREM)

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Caroline Lefebvre, directrice

SONT ABSENTS : Isabelle Renaud

1. Ouverture de la réunion / vérification du quorum

La rencontre débute à 18h35 et le procès-verbal sera rédigé par : Amiratou Somdakouma

Le quorum est atteint. Ouverture de la réunion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation procès-verbal de la dernière séance du 11 novembre 2025
 - 3.1. Suivi du procès-verbal
4. Parole au public
5. Planification des contenus en orientation scolaire (approbation)
6. Sorties éducatives et activités spéciales (approbation)
7. Projet éducatif (information)
8. Consultation des élèves (consultation)
9. Points d'information/rapports :
 - 9.1. Direction (suivi collection uniforme)
 - 9.2. Personnel de l'école (enseignants et personnel de soutien)
 - 9.3. Élèves
 - 9.4. Représentant du comité de parents
 - 9.5. Membre de la communauté (PITREM)
 - 9.6. OPP
10. Levée de la réunion

L'ordre du jour est :

PROPOSÉ PAR : Annie Côté

APPUYÉ PAR : Caroline Bilodeau-Cloutier

3. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion (11 novembre 2025)

Point de suivi : Journée civile du 19 décembre. Suite à des échanges parmi l'équipe-école, la journée civile (pas de pyjama) et le dîner prolongé auront lieu. Mme Lefebvre mentionne que nous avons eu un vice de procédure lors de la dernière séance sur ce sujet. Nous n'aurions pas dû accepter l'activité avec une condition. Lorsque des activités sont soumises pour approbation, il y a deux décisions possibles : « approuvé » ou « non approuvé ». S'il n'y a pas de consensus, nous demandons un vote.

PROPOSÉ PAR : Phylip St-Amant

APPUYÉ PAR : Julie Girard

4. Parole au public

Il n'y a pas de public.

5. Planification des contenus en orientation scolaire

Le document est présenté par la direction. Les contenus en éducation à la sexualité et contenus en orientations scolaires et professionnelles sont présentés et entrés dans le tableau. Ces planifications sont en continuité avec ce qui avait été proposé l'an dernier.

En ce qui concerne, le développement des compétences personnelles et sociales, c'est une nouveauté pour toutes les écoles d'en présenter la planification. Cette année, nous sommes en appropriation des contenus et n'avons pas eu l'occasion de nous y pencher. Nous allons le faire cette année. Plusieurs contenus ont été vus mais pas nécessairement avec une intention planifiée. Nous allons colliger les moments pour faire une planification.

Il est demandé de faire un suivi si possible avant la fin de l'année

Le document est approuvé tel quel.

PROPOSÉ PAR : Chantal Morin

APPUYÉ PAR : Annie Côté

Adopté à l'unanimité

6. Sorties éducatives et activités spéciales

Le document a été lu

Toutes les activités (conseil étudiant) et sorties (programme Aventure plein air) sont approuvées tel quel.

PROPOSÉ PAR : Caroline Bilodeau-Cloutier

APPUYÉ PAR : Jessica Phipps

Adopté à l'unanimité

7. Consultation des élèves à venir

- Discussions autour des sujets de consultation possibles à partir de celle de l'an dernier.

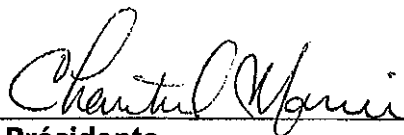
8. Points d'information/rapports

Direction – Présentation du suivi du développement de la collection RaphaëlU. Les élèves du conseil étudiant ont été consultés et il y aura un « hoodie » bleu marin dès l'an prochain.

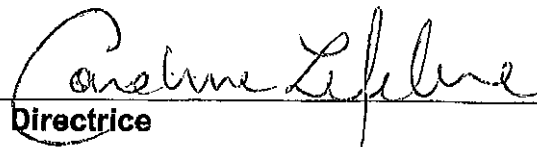
Pour l'année suivante, nous allons ajuster le polo rouge pour aller vers « le bourgogne » afin d'avoir une cohérence et une unité dans la collection. D'autres discussions sont à venir pour vraiment offrir une collection qui sera appréciée et aimée des élèves.

- Personnel de l'école (enseignants et personnel de soutien) :
- Élèves
- Représentant du comité de parents
- Membre de la communauté PITREM (absent)
- OPP

9. Levée de la réunion : Levée de la réunion : 20h52



Présidente



Directrice

RÉSOLUTION – AVIS AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

IMPACTS DES COUPES BUDGÉTAIRES SUR LA RÉUSSITE ET LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRES

CONSIDÉRANT le contexte de compressions budgétaires et de sous-financement en éducation pour l'année scolaire en cours;

CONSIDÉRANT les impacts observés dans l'école, notamment la réduction ou la perte de services professionnels, de mesures de soutien, d'activités pédagogiques et parascolaires, ainsi que l'alourdissement des conditions d'apprentissage;

CONSIDÉRANT que ces impacts affectent directement la réussite éducative, la persévérance scolaire, le bien-être des élèves et l'égalité des chances;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 64 de la Loi sur l'instruction publique, toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves;

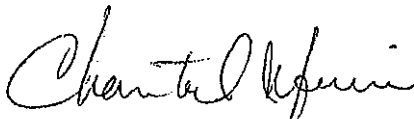
CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement peut donner son avis au centre de services scolaire sur toute question propre à faciliter la bonne marche de l'école et à assurer une meilleure organisation des services;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil d'établissement de l'école Louise-Trichet, à titre d'avis formel transmis au centre de services scolaire, joigne sa voix à de nombreux acteurs du réseau de l'éducation pour dénoncer les coupes budgétaires et le sous-financement qui compromettent la capacité de l'école à remplir pleinement sa mission éducative;

QUE le conseil d'établissement recommande au centre de services scolaire de faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement afin que soient investies, dès maintenant, les sommes requises pour assurer des services adéquats, stables et équitables pour tous les élèves;

QUE la présidence du conseil d'établissement transmette le présent avis au centre de services scolaire, au comité de parents et en informe les parents de l'école.


2026-02-03